

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1977)  
**Heft:** 396

**Artikel:** Dans le sillage du chômage féminin la réapparition de vieilles idées  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1018559>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 13.05.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

GENÈVE

## «Retravailler»: des femmes à la tâche

*Que font les femmes qui après un certain nombre d'années passées à élever leurs enfants désirent, ou doivent, retravailler ? Comment surmontent-elles les difficultés dues à la perte de contact plus ou moins longue avec le monde du travail ?*

*Quelques Genevoises (une trentaine), personnellement intéressées à ces questions, ont décidé d'offrir aux femmes un appui leur permettant de franchir plus facilement les premiers obstacles à la reprise d'un emploi. Elles ont mis au point, à la suite d'une enquête (interviews et questionnaire dans les journaux), un projet de centre d'orientation, de préformation et d'accueil pour les femmes. Il s'agit de donner aux femmes qui envisagent de reprendre une emploi la possibilité de suivre un stage de quelques semaines pour se réorienter professionnellement, de remettre en activité des aptitudes non utilisées, d'obtenir des informations sur les débouchés, la législation du travail, les possibilités de garde des enfants, etc... Ce programme est calqué sur la méthode d'Evelyn Sullerot « Retravailler », adaptée aux réalités genevoises.*

*Les résultats de l'enquête servant de base au projet (trois cents réponses) prouvent la nécessité de cette charnière entre le « service » d'éducation des enfants et le retour à l'activité professionnelle. Presque toutes les femmes contactées souhaitent reprendre une activité professionnelle dès que leurs enfants ont passé le premier âge. La plupart souhaitent acquérir une autre formation. Le travail qu'elles accomplissaient, elles ne l'avaient pas choisi, ou la formation commencée n'avait pu être terminée, souvent pour des raisons économiques. Seules les femmes qui ont réellement choisi leur métier n'ont pas interrompu leur activité professionnelle en raison du mariage ou de la maternité<sup>1</sup>.*

*Les initiatrices, qui travaillent depuis deux ans à*

*la préparation de ce projet, se sont constituées en association, CORREF, ou Association pour la création d'un centre d'orientation, de réinsertion professionnelle et de rencontre pour les femmes. Bilan de deux ans d'activité : création de groupes de travail (avec réunions bi-mensuelles); rencontres avec des membres du centre « Retravailler » à Paris, prises de contact avec des organismes genevois intéressés par le recyclage des femmes; lancement du questionnaire dans différents journaux; recherche de locaux et de fonds permettant de couvrir l'achat de la méthode « Retravailler » et la formation d'animatrices.*

*Résultat induit : L'Office d'orientation et de formation professionnelle fait faire une enquête sur les adultes reçus au service d'orientation professionnelle : « Il s'agit ... surtout de femmes qui doivent retravailler parce qu'elles sont en train de divorcer ou parce que leur mari est atteint dans*

*sa vie professionnelle par le chômage, la retraite ou la maladie »<sup>2</sup>.*

*Et maintenant, l'étape des réalisations. Il faut des fonds bien sûr, mais aussi le relais des organisations de formation des adultes, des syndicats, des employeurs, des pouvoirs publics enfin, en ce qui concerne la promotion de l'emploi féminin, le développement de services collectifs tels que crèches, cantines scolaires, etc...*

*Dans quelle mesure tout cela sera-t-il possible dans le respect de l'autonomie de CORREF, gage de la créativité de ses fondatrices au bénéfice des futures utilisatrices du centre, c'est ce que nous attendons de voir, avec espoir et inquiétude tout à la fois...*

<sup>1</sup> « Pourquoi retravailler ? », Rapport de CORREF, Case postale 88, 1224 Chêne-Bougeries, CCP 12-159 18.

<sup>2</sup> Extrait du rapport de l'OOFFP, cité dans « Pourquoi retravailler ? »

## Dans le sillage du chômage féminin la réapparition de vieilles idées

Faute de statistiques suffisamment élaborées dans notre pays, la place faite aux femmes sur un marché du travail aussi marqué par la récession que le marché helvétique ne peut être cernée avec la précision nécessaire. Tous les indices concordent cependant : « La récession frappe directement les femmes plus que les hommes, principalement du fait de la suppression de nombre d'emplois à temps partiel et de la diminution du travail à domicile; pendant la haute conjoncture, l'économie a recruté les femmes par tous les moyens; elle figurent maintenant dans le premier contingent de licenciés; dans l'économie, les femmes semblent constituer une réserve de main-d'œuvre ». Cette conclusion générale est bien sûr connue, c'était celle de la Commission fédérale pour les questions féminines dans son rapport déposé en octobre de l'année dernière.

Alors que l'OFIAMT attire l'attention (« Sankt-

galler Tagblatt », 12.2.1977, interview de Jean-Pierre Bonny) sur « un danger croissant de chômage structurel » qui pourrait s'étendre à toutes les branches de l'économie (évolution due avant tout à une baisse de revenus dans l'industrie, mais aussi au développement économique unilatéral de certaines régions), alors que l'on admet donc que le chômage pourrait s'installer de manière durable en Suisse, il paraît indispensable de rappeler à quel point une telle situation accentue les inégalités entre les sexes.

Les conséquences directes de la récession sur la situation de la femme sont patentes. Des exemples cités par la Commission pour les questions féminines :

— *Des inégalités accrues au stade de la formation* : de nombreuses places d'apprentissage sont de nouveau réservées aux garçons alors que la haute conjoncture les avait rendues accessibles

aux filles également; la récession a en outre provoqué une très forte diminution des possibilités de « formation sur le tas », dont les filles faisaient un usage particulièrement fréquent (la raison : on trouve de nouveau sans difficulté des apprentis); — *De nouvelles discriminations sur le marché du travail* :

a) si l'offre d'emplois a baissé massivement depuis l'automne 1974, il y a comme on le sait, surtout pénurie de postes à temps partiel et d'engagements temporaires, principalement pour les travaux de bureau; cette régression du nombre des postes partiels touche avant tout les femmes qui ont des obligations familiales, en particulier les mères seules; elle restreint aussi les possibilités de reprendre une activité professionnelle; on sait que cette régression du nombre des postes partiels touche avant tout les femmes qui ont des obligations familiales, en particulier les mères seules; elle restreint aussi les possibilités de reprendre une activité professionnelle;

b) l'accès à de nombreuses professions et à certains postes est de nouveau fermé aux femmes après leur avoir été enfin ouvert au terme de plusieurs années de haute conjoncture (situation de plus en plus difficile pour les femmes âgées, les mères de famille seules);

c) les femmes se trouvent en quelque sorte « pénalisées » par les limites de leur mobilité : les femmes mariées, par exemple, ne peuvent pas choisir librement leur domicile et le transférer là où le marché de l'emploi est plus favorable.

— *Des pressions croissantes sur les femmes exerçant une activité professionnelle* :

a) moins bien représentées dans les commissions d'entreprises, moins bien informées, dans l'ensemble, des droits et des possibilités que la loi leur donne, les femmes sont plus démunies que les hommes face à la récession;

b) on sait que la récession a conduit non seulement à une forte diminution des absences pour des cas bénins de maladie ou d'accident, mais encore souvent à un accroissement « volontaire » de la productivité; ce à quoi précisément les

femmes ne peuvent souvent pas s'astreindre du fait de leurs obligations familiales ou domestiques; c) les causes des difficultés traditionnelles des femmes dans le monde du travail (dus principalement à la crainte que les femmes n'interrompent leur activité plus souvent que les hommes et qu'elles ne l'abandonnent un jour au profit de leurs enfants) se manifestent avec plus de force en période de récession et diminuent fortement les possibilités d'avancement des femmes;

d) la diminution du volume de travail à domicile touche les femmes en première ligne;

e) en cas de chômage partiel ou de licenciements, les femmes sont défavorisées parce que la durée du travail est fréquemment réduite en tenant compte du sexe et de l'état civil (les femmes mariées sont alors touchées plus durement), parce que les « critères sociaux » appliqués aux licenciements jouent au détriment des femmes mariées; f) contrairement aux hommes, les femmes licenciées ou condamnées au chômage partiel se retirent souvent définitivement de la vie professionnelle, comme si l'expérience avait raté... d'où des chances très diminuées de trouver à long terme des possibilités d'épanouissement.

### **Retour au passé**

On constatera que la plupart de ces interrogations n'ont pas reçu de réponse aujourd'hui. Au contraire, devant l'aggravation constante de la situation, d'autres dangers prennent corps, également signalés il y a des mois par la Commission pour les questions féminines, mais qui avaient peut-être moins frappé l'opinion. Il s'agit des répercussions indirectes de la récession sur la situation de la femme, et partant sur toute notre organisation sociale. Et là aussi, l'enjeu est, on le verra, considérable.

1. La famille. La cellule familiale dans son entier, et pas seulement le chef de famille au chômage, est touchée par l'interruption forcée de l'activité professionnelle d'un des parents.

2. L'isolement des chômeurs. Les femmes seules, qui sont beaucoup plus nombreuses que les

hommes seuls, souffrent davantage de l'isolement général des chômeurs; en cas de chômage, elles ont probablement tendance à renoncer à une intégration sociale qu'elles n'ont pourtant réalisée que difficilement et qui, plus tard, ne réussira plus que dans de rares cas.

3. Restrictions budgétaires. Nombreuses sont les compressions des budgets de collectivités publiques dont les répercussions sont plus graves pour les femmes que pour les hommes. Que l'on pense par exemple à l'ajournement de l'introduction de l'école à horaire continu, au report de mesures destinées à améliorer l'équipement pré-scolaire (garderies, crèches) : vu la distribution actuelle des tâches dans le couple, ce sont des « économies » qui touchent principalement les femmes mariées.

4. Egalité des chances. A une époque où les femmes mariées « actives » sont critiquées comme profitant d'un double gain et où il est recommandé de les licencier les premières en vertu du principe de la moindre rigueur sociale, les vieilles idées sur la répartition traditionnelle des rôles pourraient refaire surface (d'où inévitablement, des retombées sur la formation des jeunes filles, etc.).

Et la conclusion de la Commission, particulièrement d'actualité :

« Il existe donc un risque de retour à une échelle de valeurs sociales du passé. La répartition rigide des rôles dans la famille, ressentie depuis longtemps comme contestable et modifiée d'ailleurs de plus en plus ces dernières années, pourrait revenir en honneur au moment où l'on veut la bannir du droit matrimonial. Un tel recul menacerait les améliorations récentes les plus importantes de la situation de la femme, hormis le suffrage féminin, à savoir le droit d'exercer une profession et des rapports matrimoniaux s'inspirant de plus en plus du principe de l'égalité. Tandis que la récession pourrait être vaincue plus ou moins rapidement, ses effets psychologiques et sociaux se manifesteront probablement pendant longtemps encore ».